# DECLARER MON QUOTIENT FAMILIAL

La Mairie de SURZUR est en partenariat avec la CAF du Morbihan. Les données télétransmises (API Particulier) sont certifiées à la source et permettent l'échange d'informations d'une administration à une autre.
La Mairie de SURZUR s'affranchit ainsi des pièces justificatives, réduit le nombre d'erreurs de saisie, et écarte le risque de fraude documentaire.

Pour la famille, c'est une démarche 100% dématérialisée.

## Comment mettre à jour mon QF sur le portail famille

Je me connecte sur mon portail famille avec mon identifiant et mon mot de passe.
Lien du portail famille https://portailfamille-surzur.ciril.net

**Je me rends sur « mon dossier » puis cliquer sur « Déclarer mon quotient ».**

- **Puis cliquez sur « déclarer » pour commencer la démarche**

➢ **Vous devrez suivre les 3 étapes demandées**

**Etape 1/3 : Acceptez les CGU puis cliquer sur « commencer ma déclaration ».**

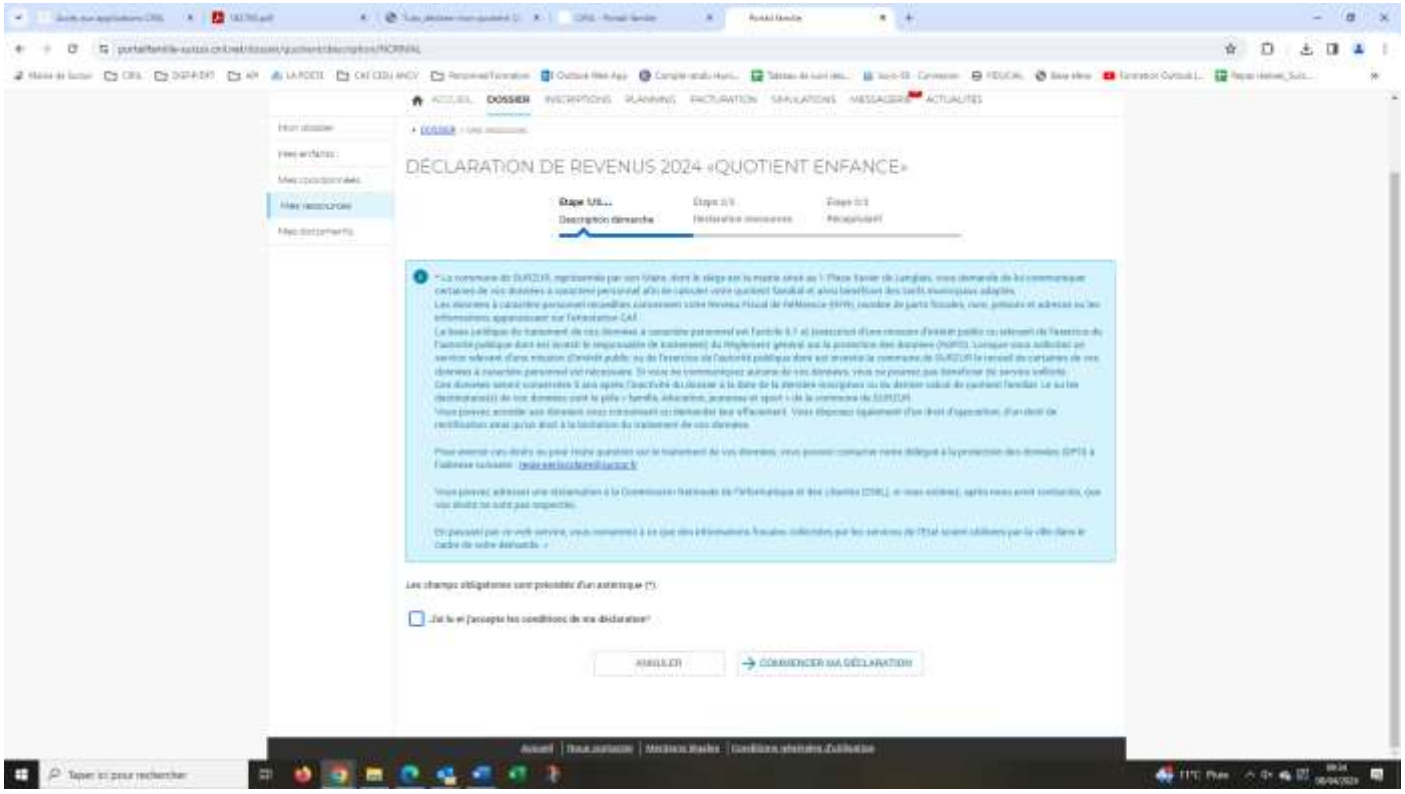


**Etape 2/3 : Remplir les champs vides, N° d'allocataire CAF du Morbihan, et votre code postal**
**Puis cliquez sur « Etape suivante »**

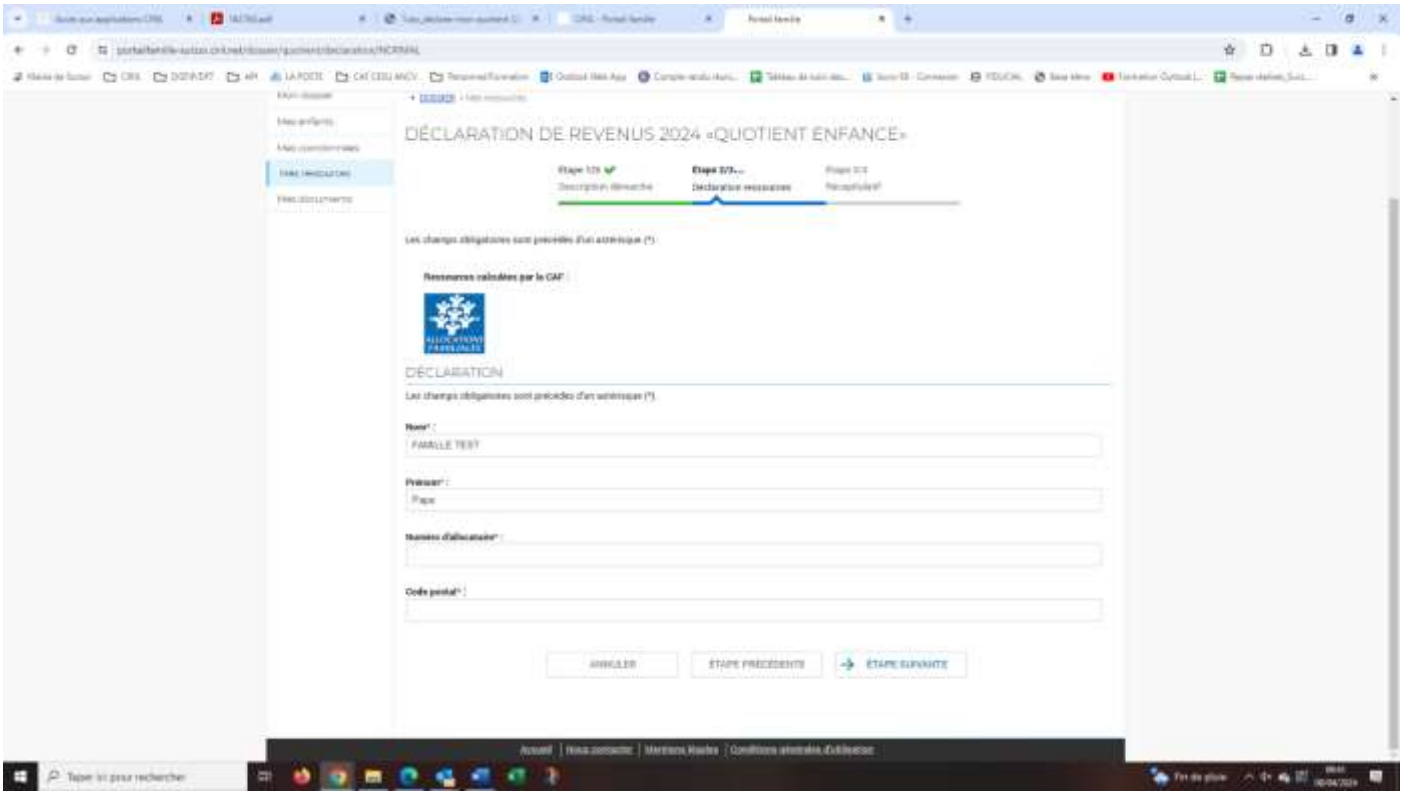

**Etape 3/3 : Vérifiez vos données. Vous pouvez ajouter un commentaire si besoin.**
**Cochez la certification sur l'honneur puis cliquez sur « Terminer ».**

**Votre démarche est terminée, elle peut devoir être validée par le régisseur.**